

bonne route

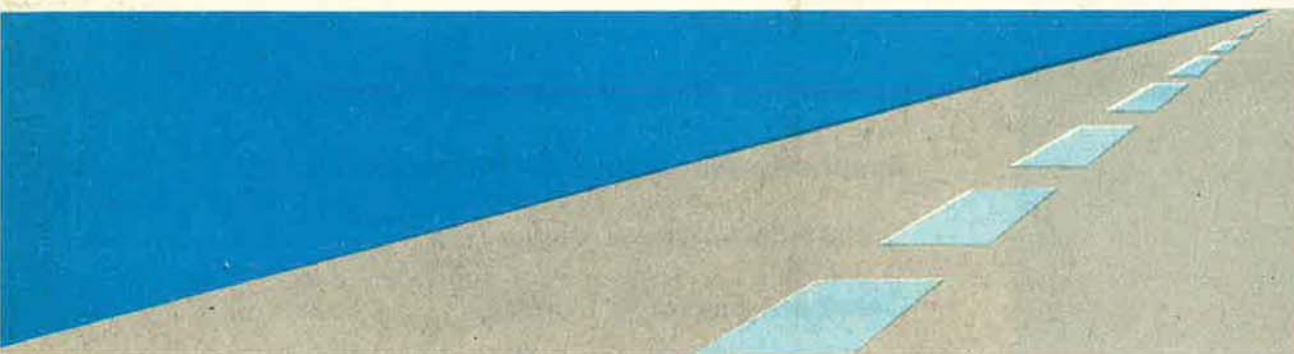


Photo Lanoue-Bateaux

NOUVEAU:
assurance navigation
de plaisance p.10

2^e trimestre 1972

n° 13

A COMPTER DU 1^{er} JUIN 1972

POUR MIEUX VOUS SERVIR LA MACIF VOUS PRÉSENTE :

L'ASSURANCE NAVIGATION DE PLAISANCE



**SOCIÉTAIRES
PLAISANCIERS :**

**N'HESITEZ PAS A
CONSULTER VOTRE
BUREAU LOCAL
POUR
L'ASSURANCE
DE VOTRE
BATEAU DE PLAISANCE !**

Nombreux sont les sociétaires qui nous ont demandé d'étudier un contrat d'assurance « NAVIGATION DE PLAISANCE ».

Si, à ses débuts, la navigation de plaisance était réservée à une très faible couche de la « population favorisée », il en va bien différemment aujourd'hui. Les petites embarcations à voile ou à moteur

sont devenues d'un prix plus abordable, à la portée des bourses plus modestes.

C'est ainsi qu'au 30 septembre 1971 on comptait près de 260 000 bateaux de plaisance, et les « plaisanciers » voient leur nombre augmenter de près de 30 000 chaque année.

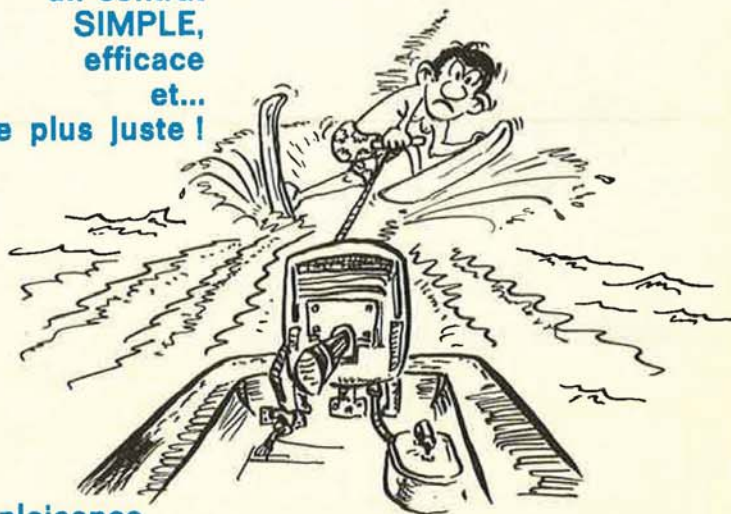
Il était donc normal que votre

Mutuelle, dans le but de vous rendre un service supplémentaire, mette au point un contrat d'assurance de la navigation de plaisance.

Ce nouveau contrat qui va voir le jour le 1^{er} juin 1972 a été étudié dans le même sens que nos contrats déjà existants, AUTO et M.V.P.



Nous avons donc
voulu
vous offrir
un contrat
SIMPLE,
efficace
et...
au prix le plus juste !



EFFICACE :
ce contrat
Navigation de plaisance
peut garantir :

GARANTIES PROPOSEES

- Garantie A : RESPONSABILITE CIVILE
Frais de retraitement :
 - Dommages corporels
 - Dommages matériels
- Garantie B : PERTES ET AVARIES subies par le bateau assuré - VOL
- Garantie C : DEFENSE - RECOURS
- Garantie D : INDIVIDUELLE MARINE. Les cinq formules de garanties ci-contre sont laissées au choix du souscripteur. Elles contribuent pour chacun des personnes assurées le maximum des garanties accordées.
FORMULES :
 - Décès
 - Incapacité permanente
 - Frais médicaux
- Garantie E : OBJETS TRANSPORTES ET ACCESSOIRES
- Extension SKI NAUTIQUE

MONTANTS ASSURES

	ILLIMITEE 1.000.000				
	VALEUR VENALE ILLIMITEE				
	I	II	III	IV	V
	10.000	20.000	30.000	40.000	50.000
	10.000	20.000	30.000	40.000	50.000
	1.000	1.000	2.000	2.000	2.500
	Suivant le capital fixé				
	Suivant le nombre de skieurs indiqué				

Au plus juste prix. Un exemple : Pour un voilier d'une valeur inférieure à 10 000 F :

Renseignements Contrat Navigation de Plaisance :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Sociétaire N° :

demande à recevoir des renseignements complémentaires

1) « Garanties RESPONSABILITE CIVILE et DEFENSE-RECOURS » cotisation forfaitaire de 20 F.

2) « Garantie TOUS RISQUES » (R.C. - Défense-Recours - Pertes et avaries - Dommages au bateau - Vol - Individuelle des personnes transportées en bateau - Objets transportés et accessoires)

— **sans moteur :**
Cotisation forfaitaire de 60 F T.T.C.

— **avec moteur** auxiliaire (d'une puissance maxi de 10 CV) :
Cotisation forfaitaire de 90 F T.T.C.